

Programme Science & Impact

Appel à candidatures

- La session 2026 est ouverte. L'inscription est prolongée jusqu'au 01/03/2026.
- Jury et décision finale : fin mars.

Dans une démarche de renforcement de la coopération en science et technologie entre la France, l'Indonésie et le Timor oriental, l'Ambassade de France en Indonésie, au Timor oriental et auprès de l'ASEAN déploie son programme dénommé « Science et Impact ». Celui-ci intervient en articulation avec d'autres programmes existants afin d'offrir un panel complet d'outils de coopération en science et technologie.

L'Ambassade de France en Indonésie, au Timor Oriental et auprès de l'ASEAN entend donc fournir ici un outil souple, réactif et léger d'appui à la coopération **en science et technologie**. Il vise à soutenir les acteurs français dans leurs travaux de coopération avec l'Indonésie et le Timor oriental lorsqu'un **besoin ponctuel** apparaît (e.g. conférence, soutenance de thèse, stage, séminaire, étude scientifique ponctuelle, traduction, etc.).

Types de projets concernés

- L'objectif de ce programme est de faciliter la réalisation opérationnelle d'actions ponctuelles dans un cadre existant de **coopération franco-indonésienne et franco-timoraise** (structures publiques, privées ou non gouvernementales ayant une personnalité morale en France).
- Une réalisation visible est attendue de chaque action qui sera financée par ce programme afin d'illustrer les impacts de la science, en particulier dans le cadre de la coopération entre la France et l'Indonésie.
- Une attention particulière sera portée aux **projets innovants et/ou inscrits dans une coopération durable** et disposant d'une autorisation appropriée pour des travaux de recherche en Indonésie (accord, permis et visa de recherche par exemple).

Critères concernant le porteur de projet

- Aucune restriction ne s'applique au porteur de projet qui peut être enseignant-chercheur, étudiant ou travaillant dans le secteur associatif). Le projet est soumis par le coordinateur et non par son institution.
- Dans le formulaire en ligne, le porteur est invité à indiquer le montant attendu ainsi qu'un budget prévisionnel du projet.

- Le porteur doit remplir la partie « partenaire » sur le formulaire et expliquer le contexte de la coopération et des projets communs déjà réalisés.

Critères concernant les projets

- **Un seul appel est prévu pour 2026.**
- Les dossiers doivent être déposés avant la date limite indiquée lors de l'appel à projets. Seuls **les dossiers reçus avant minuit heure de Paris** sont jugés recevables et pourront être étudiés pour un éventuel soutien. Les autres dossiers ne seront pas reportés pour expertise à la commission suivante, et devront faire l'objet d'un nouveau dépôt lors du prochain appel à projet.
- Les dossiers incomplets seront jugés non recevables.
- Les dossiers recevables seront étudiés et ceux répondant favorablement aux critères de sélection seront jugés éligibles. Les critères d'éligibilité sont :
 - Rapidité de mise en place de l'action à soutenir (à court-terme / **au plus tard le 31 décembre 2026**),
 - Visibilité attendue (communication, dissémination, vulgarisation),
 - **Participation active d'un acteur indonésien ou timorais et d'un acteur français,**
 - Priorité de l'action.
- Chacun de ces critères d'éligibilité est un jalon. Tous doivent être franchis pour que le dossier soit jugé éligible.
- Les dossiers éligibles sont ensuite examinés par la commission d'attribution afin de sélectionner ceux qui seront financés (dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible au jour de la commission). Les critères de sélection sont :
 - Excellence scientifique,
 - Aptitude du porteur et des personnes impliquées,
 - Qualité et ambition de l'action à soutenir,
 - Impacts attendus (public visé, soumissions d'article scientifique, visibilité de l'événement, ou tout autre moyen de promouvoir les travaux scientifiques et impact sociétal),
 - Potentiel à moyen/long terme,
 - Adéquation du financement sollicité avec l'action prévue.

Commission d'attribution

- Cette commission est composée de membres de l'Ambassade de France en Indonésie et au Timor oriental.
- Des membres extérieurs à l'Ambassade de France en Indonésie peuvent être invités à siéger selon leurs expertises et les dossiers soumis ; à condition que leur institution ne soumette aucun projet à examiner lors de la réunion de la commission.

- La commission d'attribution se réunira afin de statuer sur les projets éligibles et ainsi sélectionner les projets à financer.
- Une notification individuelle de sélection ou de non-sélection sera envoyée par courriel à chaque porteur à l'issue de la commission.
- Avant versement du financement, les institutions lauréates devront produire une attestation garantissant qu'aucun frais ne sera appliqué au financement qui bénéficiera donc intégralement à l'action prévue. Aucune convention ne sera établie pour assurer le versement.

Modalités de fonctionnement

- Le mode retenu pour l'attribution du financement est celui d'une subvention à l'institution [ayant une personnalité morale en France](#).
- Le montant du financement accordé est défini par la commission d'attribution en fonction de la demande de chaque projet et de l'enveloppe totale disponible à chaque session de sélection.
- Le montant attribué à chaque dossier ne pourra pas dépasser la somme de 10 000 € (dix mille euros). Pour information une moyenne de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) par projet a été attribuée les années précédentes.
- Le financement est accordé sur une base ponctuelle unique par projet sélectionné sans aucune récurrence automatique (un porteur et/ou une institution peut déposer séparément ou de manière groupée plusieurs projets par session).
- Il doit être impérativement consommé dans un délai d'un an après l'attribution.
- À titre indicatif, il est attendu que le financement soit attribué sous 4 mois après la décision d'attribution.
- Le financement peut être utilisé pour couvrir tout type de dépense conformément à la demande explicitée dans le dossier (e.g. invitation d'un orateur ou participant à une conférence ou d'un membre de jury de thèse, organisation de séminaire bilatéral et invitations, stage pour étudiant, petits frais de recherche, transport, hébergement, réception, salaire, etc.).

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle. Les chercheurs sont fortement encouragés à procéder à la publication de leurs recherches aux deux noms français et indonésien quand cela le permet.

Suivi des projets

Un rapport est exigé au plus tard deux mois après la fin des actions soutenues par le programme.

Envoi des dossiers par voie électronique

Pour déposer votre candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ifi-id.com/programme-science-et-impact-2026/#/>

Attention

- Un seul formulaire par projet sera évalué.
- Une fois le formulaire validé, il n'est plus possible de le modifier.

Pour plus d'information ou pour une aide en cas de difficulté de connexion, contactez projet@ifi-id.com

Responsable du programme

Julien Bourgeois

Attaché pour la Science et la Technologie
Ambassade de France en Indonésie, au Timor oriental
et auprès de l'ASEAN
Mél : projet@ifi-id.com

